



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA LECHERE

COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion du 10 Octobre 2022

Objet de la réunion : Réunion de diagnostic n°2 - Etat initial de l'environnement et paysage

Lieu : Mairie de La Léchère

Démarrage : 9h00

PRESENTS

Dominique COLLIARD	Maire de La Léchère
Claudine GROS	La Léchère, adjointe à l'urbanisme
Sylvie GERMANAZ	Maire déléguée de Doucy
Anne Sophie JAM	La Léchère, conseillère municipale
Sylvie MONNEY	Maire déléguée Pussy
David JUGAND	Maire délégué Bonneval
Laetitia VERCIN	La Léchère, technicien urbanisme
Eric DESTREMONT	La Léchère, technicien VRD urbanisme
Bernard GSELL	La Léchère, conseiller municipal
Paul GULLARD	Maire délégué Celliers
François DUNAND	Maire délégué Feissons-sur-Isère
Olivier BOGNIER	Maire délégué Naves
Carine ALLARD	Atelier 2, urbaniste
Karine GENTAZ	Mozaïque environnement

*Seules les remarques émises au cours de la réunion sont retranscrites dans ce compte-rendu.
Le support de présentation est joint au présent compte-rendu.*

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un premier temps, le bureau d'étude Mosaïque environnement a présenté l'état initial de l'environnement

Les 1ers éléments concernant le cadre physique n'ont pas appelé de remarques.

En ce qui concerne les ressources en eau, il est signalé que le captage de « le Crey » n'est plus en fonctionnement et que celui des Iles n'alimente pas Bonneval.

Le bureau d'études vérifiera auprès de la CCVA si la révision annoncée du Schéma directeur d'assainissement (SDA) est engagée. Il en intégrera les éléments afin de prendre en compte les travaux/aménagements programmés.

Une discussion est engagée concernant les problèmes liés à l'assainissement : il est convenu que la révision du SDA sera affichée comme une opportunité : de plus en plus de solutions sont envisagées et un programme pluriannuel de travaux est prévu.

La rénovation de la STEP de Feissons est en projet : le bureau d'études recherchera des informations sur le sujet.

Un élu signale que la commune n'est pas concernée par les risques de pollution

Un diagnostic agricoles réalisé par la Chambre d'agriculture est attendu pour février 2023.

En ce qui concerne les risques de pollution de captages associés aux inondations, un élu signale que la commune n'est pas concernée.

En ce qui concerne les avalanches, un élu de Celliers précise que des tirs préventifs sont réalisés et qu'il existe un plan d'intervention relatif au déclenchement des avalanches.

Pour ce qui est des risques technologiques et des nuisances sur la qualité de l'air, l'usine FERROPEM est désormais fermée.

En termes de nuisances sonores, un élu indique que la route menant au col de la Madeleine est de plus en plus exposée au bruit en été.

Le bureau d'études recherchera des informations sur le potentiel communal pour les micro-centrales hydroélectriques. En ce qui concerne le photovoltaïque, un élu indique que cette question devra être prise en considération notamment lors du règlement écrit dans la mesure où elle est directement influencée par les caractéristiques des toitures.

PAYSAGE

Dans un deuxième temps, le bureau d'études Atelier a présenté le diagnostic paysager

Le paysage naturel

Le bureau d'études est tout d'abord revenu sur l'Atlas des Grands Paysages établi par la DREAL, document qui identifie sur toute la région Rhône-Alpes 7 grandes familles paysagères et plus de 300 unités paysagères.

La commune de La Léchère appartient :

- La famille des paysages dits « naturels pour ses versants Est et Ouest. Le versant Est fait partie de l'unité paysagère « Vallée de la Grande Maison » alors que le versant Ouest fait partie de l'unité paysagère « Vallées de Valmorel, les Avanchers et Saint-François Longhamp »
- La famille des paysages « marqués par de grands aménagements », secteur qui correspond à la vallée de l'Isère. La Léchère appartient ici à l'unité paysagère de la « Vallée de la basse tarentaise ».

Afin d'établir une analyse plus fine du paysage, le bureau d'études a identifié 8 unités paysagères locales qui sont déterminées par le relief et l'étagement de la végétation.

- La vallée aménagée de l'Isère
- Le plateau agricole de Pussy
- La vallée de l'Eau Rousse et son versant habité
- La montagne de Doucy
- Le vallon et le plateau de Naves

- La vallée boisée de la Grande Maison
- Les contreforts du Beaufortin
- Le massif de la Lauzière

Le paysage urbain

Le bureau d'études est ensuite revenu sur le paysage urbain, qui est largement diversifié voir contrasté entre une tache urbaine qui s'est étalée sur le fond de la vallée de l'Isère et 'urbanisation plus ponctuelle des versants.

- ⇒ Au cours de cette présentation, le bureau d'études souligne notamment l'impact paysager des sites industriels de la commune. Monsieur le Maire indique que malgré leur impact paysager, ces usines sont également source d'emploi, un point essentiel pour le territoire.

Patrimoine

Le bureau d'études est enfin revenu sur l'identification du patrimoine local en développant notamment les outils qui peuvent être mis en place dans le PLU pour protéger les éléments qu'ils soient bâtis ou paysagers (arbres remarquables). Un zoom a également été fait sur les chalets d'alpage qui devront faire l'objet d'une identification bien spécifique.

RETOUR SUR L'ANALYSE DES LOGEMENTS VACANTS

En toute fin de réunion, le bureau d'études a présenté la démarche quant à l'identification des logements vacants. Un travail de terrain doit être réalisé par les élus d'ici la fin de l'année, ce travail étant nécessaire pour établir le PADD de la commune.

PROCHAINES REUNIONS

Jeudi 10 Novembre à 14h > Réunion diagnostic n°3 (foncier, mobilité)

Jeudi 10 Novembre à 18h > Réunion publique n°1

Mardi 6 Décembre à 9h > Réunion de présentation du diagnostic aux PPA

